

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES VOSGES

Plan Local d'Urbanisme de Jeanménil

4.1 - Annexes sanitaires

*P.L.U. approuvé par délibération
du Conseil Municipal le 18 novembre 2004*

PRÉFECTURE DES VOSGES
D.R.C.L.E. 4

Reçu le 28 DEC. 2004

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



LE RÉSEAU D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE JEANMÉNIL

RÉSEAU D'EAU POTABLE

Le réseau d'eau potable de Jeanménil est adapté aux besoins actuels et futurs de la commune. La production, le traitement et la distribution d'eau potable sont d'ordre communal et gérés en affermage par la SAUR.

La commune est alimentée par différentes sources. La consommation était de 73 227 m³ en 2002 pour 488 abonnés.

Le calibrage et la localisation des extensions urbaines peut pleinement s'appuyer sur le réseau existant.

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

La commune de Jeanménil est pourvue d'un réseau d'assainissement séparatif avec lagunage géré en affermage. La capacité de ce lagunage est de 1000 équivalent habitants, actuellement, 850 habitants sont raccordés.

Quelques écarts du village sont en assainissement autonome et notamment le secteur de Fraispertuis (environ 120 habitants) qui n'est pas raccordable car trop éloigné du réseau existant.

SYSTÈME DE COLLECTE DE DÉCHETS

La collecte et le traitement des déchets ménagers est géré par la ville de Rambervillers.

Le ramassage est effectué une fois par semaine. Le conditionnement est obligatoire sous sac plastique. Les ordures sont traitées par le SIRTOM de la région d'Epinal à l'usine d'incinération d Rambervillers.

Le tri-sélectif s'effectue au travers d'apports volontaires aux bacs à verres, papiers et vêtements placés dans la commune.

PLAN DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DE JEANMÉNIL

